

**Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement
entre la ville et l'association La SARL Lugano n° 10-564 notifiée le 24 septembre 2011**

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par son Maire en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2014,

Et d'autre part,

La SARL Lugano, représentée par son gérant, Monsieur Mathias Chouquer ci-après désignée par les termes « L'Eldorado »,

PRÉAMBULE

Un contrat d'objectifs et de financement a été signé le 13 septembre 2011 entre la Ville de Dijon, et l'Eldorado afin de formaliser le partenariat existant entre la Ville et la Sarl Lugano, de préciser les objectifs partagés entre elles ainsi que ceux pouvant faire l'objet d'un soutien de la collectivité.

Cette convention signée le 13 septembre 2011 et notifiée le 24 septembre 2011, prévoit le versement par la Ville de Dijon à l'association d'une subvention de fonctionnement pour les années 2012 à 2014 à hauteur de 61 000 € sur présentation de différents documents comptables.

Le présent avenant a pour objet de permettre le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € allouée par la Ville de Dijon à l'Eldorado au titre de l'année 2014.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Subvention de la Ville de Dijon pour l'année 2014

La Ville de Dijon s'engage à verser, en 2014, à « l'Eldorado », une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000 € .

Article 2 - Modalité de versement de la subvention

La Ville de Dijon s'engage à verser cette subvention complémentaire sur présentation d'une facture adressée par la SARL Lugano.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de la Sarl Lugano.

Fait à Dijon, le

Pour la Sarl Lugano
Son gérant,

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire de Dijon,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals

Monsieur Mathias Chouquer

Christine Martin